



RCS : VIENNE

Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2006 B 00209

Numéro SIREN : 488 095 837

Nom ou dénomination : A.M. HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 02/09/2014 sous le numéro de dépôt P2014/000049

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VIENNE



541989

Dénomination : A.M. HOLDING
Adresse : Bois D'aval Rn7 Bois d'Aval 38150 Chanas -FRANCE-

n° de gestion : 2006B00209
n° d'identification : 488 095 837

n° de dépôt : P2014/000049
Date du dépôt : 02/09/2014

Pièce : Ordonnance du Président



541989

EXTRAIT des Registres
du Greffe du Tribunal de Commerce
de VIENNE (France)

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE VIENNE

LA SOUSSIGNEE :

La société **AM HOLDING**, société par actions simplifiée au capital de 115.350.150 euros, dont le siège est à CHANAS (38150) Bois d'Aval, RN 7, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VIENNE sous le numéro 488 095 837,

Représentée par Monsieur Matthew HOMAN, Président, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

Que la société **AM HOLDING** clôture son bilan chaque année le 31 décembre, et que pour des problèmes d'arrêté comptable et fiscal des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, l'associé unique n'a pu les approuver avant le 30 juin 2014.

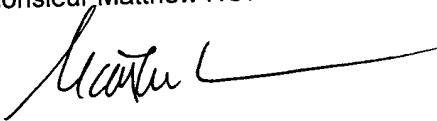
PAR CES MOTIFS :

Monsieur Matthew HOMAN, Président de la société **AM HOLDING**, demande qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Vienne, conformément aux dispositions de l'article R.225-64 du Code de Commerce, de prononcer exceptionnellement la prolongation jusqu'au 31 octobre 2014 du délai laissé à l'associé unique en vue de délibérer sur le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

FAIT A CHANAS
LE 31.07.2014

EN DEUX EXEMPLAIRES

Pour la société **AM HOLDING**
Monsieur Matthew HOMAN



TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENNE (Isère)

27/31. rue de Bourgogne – C S 247 – 38217 VIENNE CEDEX - ☎ 04 74 59 68 80 - Télécopie : 04 74 59 68 81 – site internet greffe-tc-vienne.fr

ORDONNANCE

Nous, Pierre SIBUT, Président du Tribunal de Commerce de Vienne

Assisté de Madame Sylvie NIETO, Commis-Greffier

Vu la requête et les motifs y exposés,

Vu les articles L. 225-100 et R. 225-64 du Code de Commerce,

Autorisons le report de la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 de la société AM HOLDING dont le siège social est Bois d'Aval – RN 7 38150 CHANAS, 488 095 837 RCS VIENNE, au plus tard le 31 octobre 2014.

Fait à Vienne, le 02 SEP. 2014

Le Président,



Le Greffier,



RECEVU
Le Greffier

